

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE du Conseil d'administration

Date : Mardi 3 décembre 2019

Année scolaire : 2019-2020

Numéro de séance : 2

Date de transmission de la convocation aux membres : 13/11/2019

1^{ère} convocation (oui/non) : oui

2^{ème} convocation (oui/non) :

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Mme ATINDÉHOU LAPORTE Stéphanie

Secrétaire de séance : Mme VINET Josiane

Quorum (13 ou 16) : 13

Nombre de présents : 22

Ordre du jour

- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du P.V. du précédent conseil d'administration

1 – VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

- Charte des voyages
- Projet UNSS
- Grève du 5 décembre 2019

2 – POLITIQUE GENERALE

- Délégation de recruter du personnel pour le chef d'établissement

3 – VIE FINANCIERE

- Budget 2020
- Délégation de pouvoir à la principale adjointe

3 - QUESTIONS DIVERSES

Annexes :

- PV du CA du 5 novembre 2019
- Charte des voyages
- Budget 2020

PRESENCE au CONSEIL

Séance du Mardi 03 Décembre 2019

Qualité	Titulaires				Suppléants				
	Nom – Prénom	P[]	A[]	E[]	Nom – Prénom	P[]	A(*)	E[]	
ADMINISTRATION	Cheffe d'établissement	ATINDÉHOU-LAPORTE Stéphanie	X						
	Cheffe d'Etablissement adjointe	LOBEL Ingrid	X						
	Gestionnaire	DECROUY Brigitte	X						
	C.P.E.	DELFINI Marie-Claude	X						
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	DOUBLET Michel SEGUIN Brigitte	X		X				
	Groupement de communes								
	Commune siège	GUILBAUD Christiane			X				
	Commune siège	GRENON Jean-Claude	X						
PERSONNALITE QUALIFIEE									
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	RICHAUDEAU M. Françoise	X						
		LAGOUEYTE Xavier	X						
		ABBES Mahmoud	X						
		HACHAGUER Benjamin	X						
		GAUVRIT Christelle			X	APPARAILLY Christine	X		
		GUERRY Patricia	X						
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	VINET Josiane	X						
		DAUNIS Christelle	X						
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	RAIMBERT Cathy	X						
		PITARD Nathalie	X						
		HACALA Gabrielle	X						
		LOUASSIER Nadège	X						
		MESLIN Emmanuel	X						
		PAUTRAT Stéphanie	X						
	Elèves	BONNEFOUS Célia	X						
		MOUROT Luc	X						

[] P : 22 Présents - A : 0 Absent - E 3 Excusés (dont 1 remplacé)

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05/11/2019

La Présidente ouvre la séance à 18h15.

Mme VINET Josiane accepte d'assurer le secrétariat du procès-verbal du Conseil d'administration.

Le quorum est atteint avec 22 personnes votantes.

Demande de rajout à l'ordre du jour :

1 – vie pédagogique et éducative

– Les cadets de la sécurité civile

2- Fonctionnement général

- Délégation de signature à la principale adjointe

3 – vie financière

- Délégation à la chef d'établissement pour recruter du personnel

L'ordre du jour du CA est adopté à l'unanimité, soit 22 voix

- Adoption du P.V. du précédent conseil d'administration du 5 novembre 2019

Le PV du précédent CA est adopté :

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

1 – VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

- Charte des voyages

Le document à modifier a été présenté au CA du 5 novembre 2019, et à la commission permanente du 28 novembre 2019. Mme la Principale précise que certains paragraphes ont été modifiés, que l'article 10 a été annulé ; elle rappelle que les modifications concernent la participation des familles et la mise en conformité des objectifs du Projet d'Etablissement.

La charte des voyages est adoptée à l'unanimité.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

- Projet d'actions UNSS

Figure en pièce jointe.

Mme la Principale informe M. le Maire qu'une demande officielle va lui être faite sur la nécessité d'obtenir la possibilité d'accéder aux espaces tennis couverts de la municipalité le jeudi pour permettre la pratique du tennis.

- Les cadets de la sécurité civile :

Mme la Principale rappelle que le collège Fontbruant a été retenu pour cette formation. Les élèves concernés sont ceux du niveau 4^{ème} : ils ont été réunis et informés lors d'une assemblée générale avec les pompiers et tous les élèves de quatrième.

Les candidats volontaires, au nombre de trente, ont ensuite passé un test écrit sous forme de petit questionnaire, afin de vérifier leur engagement et leur implication. Les critères retenus sont l'altruisme, les capacités sportives et la disponibilité. 12 élèves, 6 filles et 6 garçons ont été retenus.

Mme la Principale précise que nous bénéficierons d'une subvention de 300 € allouée par le Service Départemental d'incendie et de secours. Toutefois, pour permettre le fonctionnement optimal des différents ateliers, elle va solliciter l'aide financière de la mairie et du Conseil départemental. Monsieur le Maire répond qu'il y est très favorable et Mme la principale le remercie pour son soutien.

2 – FONCTIONNEMENT GENERAL

- Délégation signature Principale adjointe

Mme la Principale demande qu'une délégation de signature soit accordée à Mme Lobel, Principale Adjointe

Cette délégation de signature est approuvée à l'unanimité.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

- Grève du 5 décembre 2019

Mme la Principale donne quelques précisions notamment sur les transports scolaires qui fonctionneront.

3– VIE FINANCIERE

- Actes divers
- Budget 2020

I – PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Le Collège date des années 70, une restructuration a été effectuée en 2004, avec sur la même année la construction du service de restauration actuel et la salle polyvalente.

En 2013, les travaux d'extension ont commencé et le nouveau bâtiment a été livré en février 2014 ainsi que l'atelier pour l'ouvrier de maintenance.

Après les vacances de la Toussaint 2013, une nouvelle salle d'étude, salle des professeurs, des locaux pour les agents, le préau ont été terminés et rendus opérationnels.

La réhabilitation du premier étage s'est effectuée sur le premier semestre de l'année 2014, une nouvelle salle informatique baptisée R2D2, des réserves pour l'enseignement, 3 salles de classe neuves et deux salles pour l'ULIS (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire), un bureau pour l'Assistante sociale.

La surface cadastrale est de 12 217 m², la surface du non bâti est de 7.432 m² se décomposant en 1.536 m² de cour de récréation, 700 m² de parking, 4.030 m² d'Espaces verts et 1.166 m² en ce qui concerne le plateau sportif. La superficie chauffée des bâtiments est de 5 815 m²

Le collège est un collège rural de 526 élèves répartis en **20** divisions et 1 Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS). Les élèves sont répartis en 6° (**138**), en 5° (**132**), en 4° (**148**), en 3° (**108**), **13** en ULIS intégrés dans les classes et **2** élèves en DIMA ; **96%** fréquentent le restaurant scolaire (504 élèves).

A la rentrée 2019 les effectifs par rapport à l'année précédente ont augmenté (**+ 38 élèves**), celui de la demi-pension est également en augmentation (+35 élèves).

Les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2020 montrent une augmentation qui sera pérenne jusqu'en 2022. L'agrandissement programmé du service de restauration et de sanitaires sont prévus pour cet été 2020. Une étude de l'agrandissement de l'ensemble de l'établissement n'est plus d'actualité, mais une réorganisation des espaces sera également étudiée. La nécessité d'utiliser une deuxième structure sportive couverte se fait déjà sentir, il sera alors indispensable d'y répondre. La commune dispose de ces équipements et M. Le maire étudie la requête.

I – POLITIQUE DE L'ETABLISSEMENT

L'élaboration du budget s'appuie sur le Projet d'Etablissement de la période 2018-2021. Dans la section « Vie de l'Elève » tous les parcours y sont budgétisés.

Projet d'établissement 2018-2021:

Le Conseil d'Administration du 13 novembre 2018 a validé le nouveau Projet d'établissement, pour la période 2018-2021 à partir des 4 ambitions affichées dans le Projet Académique :

Construire des apprentissages durables

1 - Consolider acquis, compétences et autonomie.

- Devoirs faits,
- lutte contre le décrochage scolaire,
- construction des parcours individuels,
- autonomie de l'élève ..

Accompagner chaque élève dans la construction de son parcours.

2 - Construire son parcours personnel.

- consolider les liaisons inter cycle
- Pérenniser le PEAC dans une logique de partenariat,
- Adopter des attitudes responsables et gagner en autonomie,
- construire un parcours individuel dont l'élève est auteur et responsable

Ouvrir l'école, développer des liens avec ses partenaires.

3-Parents et partenaires, éléments de la réussite.

- parents et partenaires, élément de réussite

Former pour favoriser le développement professionnel de tous les personnels dès l'entrée dans le métier

4-Densifier la vie collective et sociale ; développer les pratiques innovantes par la formation adaptée des enseignants.

- Former tous les personnels au PSC1

- Créer un livret d'accueil pour les nouveaux personnels

- Préparer les enseignants au numérique pédagogique

Avant de présenter le budget, la Gestionnaire précise que les membres du Conseil d'Administration vont devoir voter différents actes : la délégation de signature, les contrats & conventions – marchés publics, les tarifs divers, la durée des amortissements, la charte des voyages et le budget du voyage à CHESTER, les critères d'attribution des fonds sociaux, un participation aux frais de fonctionnement de l'établissement à l'Association Sportive du Collège, les dons et legs du Foyer Socio Educatif et des Fédérations de parents d'élèves, les excédents TURBO SELF, le fonctionnement de la caisse de solidarité et pour finir l'autorisation à percevoir des dons.

DELEGATION ANNUELLE DE SIGNATURE

La Gestionnaire demande aux membres du Conseil d'Administration de voter une délégation annuelle de signature attribuée à la Cheffe d'Établissement, en respectant le seuil et les codes des marchés publics et dans la limite des crédits ouverts.

IL EST PROCEDE AU VOTE : 22 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

CONTRATS & CONVENTIONS – MARCHES PUBLICS

La Gestionnaire demande aux membres du Conseil d'Administration de voter la liste des contrats, conventions et marchés publics existants dans l'établissement.

IL EST PROCEDE AU VOTE : 22 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

TARIFS DIVERS 2020

La Gestionnaire demande aux membres du Conseil d'Administration de voter les tarifs appliqués en 2020 dans l'établissement.

IL EST PROCEDE AU VOTE : 22 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

DUREE DES AMORTISSEMENTS

La Gestionnaire présente le tableau de la durée des amortissements. Elle précise que pour l'exercice 2020 on parle d'amortissements et que lesdits amortissements sont inscrits au budget de fonctionnement.

IL EST PROCEDE AU VOTE : 22 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

BUDGET DES VOYAGES

La Gestionnaire présente les différents budgets des voyages prévus pour l'exercice 2020. Elle précise que la part des accompagnateurs est financée essentiellement sur le budget du collège et sur des dons et legs.

IL EST PROCEDE AU VOTE DU VOYAGE A CHESTER

22 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Mme la Principale précise que, grâce au dialogue et aux échanges constructifs engagés avec les familles, le taux de participation a augmenté de manière significative ; l'objectif étant de mobiliser l'intégralité des familles.

FONDS SOCIAUX

Mme la gestionnaire présente les critères d'attribution du fonds social collégien. Elle précise que les tranches « Moyenne Économique Mensuelle » sont maintenant à 50 € et ce afin de ne pas pénaliser les familles en situation précaire.

Mme la Principale informe qu'une baisse de près de 50 % de l'enveloppe pour l'année 2020 est à craindre. Cela peut être dommageable compte tenu de la volonté de faire participer l'ensemble des élèves d'une même classe aux voyages scolaires, et que la difficulté financière s'avère être la raison principale.

IL EST PROCÉDÉ AU VOTE : 22 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION SPORTIVE

A la demande de l'Agent Comptable, Mme la Gestionnaire demande aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir procéder au vote d'un acte précisant qu'ils autorisent la Cheffe d'Établissement et l'Agent Comptable à verser à l'Association Sportive du Collège la somme de 100,00 € pour ses frais de fonctionnement concernant l'exercice 2020.

IL EST PROCÉDÉ AU VOTE : 22 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

DONS DU FOYER SOCIO-ÉDUCATIF & FÉDÉRATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Madame la Gestionnaire explique que pour être en phase avec la réglementation, il est nécessaire d'autoriser la Cheffe d'Établissement et l'Agent Comptable à percevoir des dons du Foyer Socio-éducatif & des Fédérations de Parents d'Élèves. Il faut donc établir un acte afin de percevoir les différentes sommes affectées au budget 2020

IL EST PROCÉDÉ AU VOTE : 22 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

EXCÉDENT TURBO SELF

Tous les ans un certain nombre d'élèves quittent l'Établissement alors qu'il reste encore du crédit sur leur carte self. Madame la Gestionnaire demande alors des relevés d'identité bancaire afin de pouvoir virer ces montants sur le compte bancaire des familles. Malgré de nombreux rappels, certains ne sont jamais fournis. C'est la raison pour laquelle, je vous demande de bien vouloir autoriser l'Ordonnatrice et l'Agent Comptable à transférer les excédents à la caisse de solidarité.

IL EST PROCÉDÉ AU VOTE : 22 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

FONCTIONNEMENT DE LA CAISSE DE SOLIDARITÉ

Mme la Gestionnaire explique que la caisse de solidarité peut être alimentée de différentes manières :

- * dons et legs
- * excédents TURBO SELF

Afin d'utiliser au mieux ses fonds, il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir acter les dépenses et recettes ainsi rédigé.

Les membres du Conseil d'Administration autorise la Cheffe d'Établissement et l'Agent Comptable a accepté les dons et legs, les excédents TURBO SELF au profit de la caisse de solidarité et à procéder aux règlements des dépenses suivantes :

- * Récompenses aux élèves
- * Fleurs, plaques ou couronnes lors d'un décès au sein de la communauté scolaire
- * Fleurs et cadeaux divers lors des différents événements dans l'établissement
- * Dons divers sous forme d'aide financière ou matérielle dont chaque cas sera étudié par la Cheffe d'Établissement et la Gestionnaire.

IL EST PROCÉDÉ AU VOTE : 22 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

BUDGET 2020

La Principale donne lecture de la dotation globale de fonctionnement. Celle-ci est identique à 2019. La Cheffe d'établissement explique les modalités de calcul de la dotation de fonctionnement suivant des critères bien définis à savoir :

- Critère patrimonial : 3 € du m² pour l'entretien et les réparations des surfaces bâties.
- Critère logistique : 100 € par division pour l'affranchissement et fournitures administratives.
- Les dépenses énergétiques sont évaluées sur les trois derniers comptes financiers.
- Activités Pédagogiques 1 755 € par division, l'ULIS est considérée cette année comme une division
- Solidarité territoriale : 800 € au titre d'une aide aux transports.

Pour le calcul de la dotation, le montant plancher de référence reste celui de la dotation brute de 2019 et de plafonner la hausse à 5 %, ces critères seront actualisés tous les 3 ans. Donc la dotation globale théorique du Collège est de 94 202 € pour 2020 soit une baisse par rapport à la dotation plancher (94 266 €). En prenant en compte les éléments de variations ci-dessus la dotation 2020 s'élève à 94 266 €.

La Principale donne lecture des dépenses directement gérées par le Département et informe les membres du Conseil d'Administration du montant de location du Gymnase versée au S.I.V.U à savoir 8.700 €.

Pour l'élaboration du budget 2020, toutes les recettes et les dépenses ont été étudiées minutieusement afin d'avoir un regard global sur la situation financière de l'établissement et d'être au plus proche de la réalité.

La Gestionnaire présente le budget 2020.

Elle explique que le budget se présente en sections et services. En première section (fonctionnement) des services généraux et des services spéciaux et en deuxième section les opérations en capital. Elle projette aux membres du Conseil d'Administration différents tableaux.

Elle commente la répartition de la dotation de fonctionnement 2020 en services A.P (activités pédagogiques), V.E (Vie de l'élève) et A.L.O (administration et logistique).

La gestionnaire commente et donne les explications des différents services et Madame la Principale procède au vote.

IL EST PROCEDE AU VOTE : 22 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Dans le cadre de la mutualisation de la gestion des payes, le chef d'établissement peut être amené à recruter des personnels :

- d'assistant d'éducation,
- d'assistant d'éducation pré pro,
- des contrats uniques d'insertion,
- des parcours emploi compétence,
- les adultes relais,
- l'école ouverte,
- l'ouvrir l'école aux parents,
- les vacances formation complémentaire.

IL EST PROCÉDÉ AU VOTE : 11 POUR 1 CONTRE 11 ABSTENTION

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 40.

La Présidente du C.A.,
Mme ATINDÉHOU-LAPORTE
Stéphanie



La Secrétaire de Séance,
Mme VINET Josiane

A blue ink signature, likely of Mme VINET Josiane, written over the text of the Secretary of the Session.

PROJET D'AS

L'Association Sportive du collège Fontbruant permet aux élèves volontaires la découverte, l'initiation et l'approfondissement de certaines activités sportives.

Elle s'appuie sur les axes de développement national du sport scolaire :

- * accessibilité de tous aux activités physiques, sportives et artistiques.
- * responsabilisation des élèves.

OBJECTIFS

1) Optimiser la participation des élèves

- * proposer un large éventail d'activités.
- * mettre en place des créneaux d'entraînement pendant la pause méridienne (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

2) Permettre l'accès à la citoyenneté

- * S'investir dans les formations de Jeunes Officiels.
- * Développer la confiance en soi et l'estime de soi.
- * Représenter l'établissement sur le district (Saintes), sur le département (Charente-Maritime) et l'académie (Poitiers).
- * Respecter les règles du sport scolaire en compétition.
- * Intégrer les élèves dans les décisions de l'AS.
- * Alimenter la rubrique AS sur le site du collège.
- * Récompenser les élèves méritants.

3) Participer aux compétitions du district

Inscrire les actions de l'AS dans le projet du district de Saintes en préparant des équipes dans les activités suivantes :

- * Athlétisme.
- * Badminton.
- * Cross.
- * Futsal.
- * Handball.
- * Volley-ball

Former des Jeunes Officiels (arbitres) dans ces activités pour accompagner les équipes du collège.

CALENDRIER

Septembre	Journée Nationale du Sport Scolaire (liaison Cm2-6°-Accueil des parents)
Octobre-Janvier	Compétitions du district
Février	Finales départementales
Mars	Finales académiques
Avril-Mai	Activités de plein air (raid, volley de plage, fête de l'AS)

Former des Jeunes Officiels (arbitres) dans ces activités pour accompagner les équipes du collège.

CALENDRIER

25 sept	Journée du spo scolaire Liaison cm26ème et accueil des parents
2 oct	Hand bgf et Badminton mgf
9 oct	Hand mgf et futsal mg
16 oct	Futsal bg et volley mgf
6 nov	Hand mgf et volley bgf
13 nov	Cross district
20 nov	Hand mgf et badminton mgf
27 nov	Cross départemental
4 déc	Futsal mg, Volley bgf et hand mgf
11 déc	Futsal mg et hand bgf
18 déc	Futsal bg, badminton bgf et formation JO vb
8 jan	Formation JO départementales
15 jan	Hand bgf, futsal mg et volley mgf
22 jan	Hand mgf et volley bgf
29 jan	Hand bgf Badminton mgf
5 fév	Futsal bg, hand bg et badminton mgf
12 fév	Futsal mg et hand bgf
19 fév	Finales départementales
11 mars	Finales départementales